

REGLEMENT DU TRAIL SEMI-URBAIN MENDE

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le Trail Urbain de Mende est organisé à Mende en Lozère par le club Lozère Sport Nature.

ARTICLE 2. DEFINITION

2.1 Il s'agit d'une course pédestre de 15km ou de 7km.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

3.1 Le Trail est ouvert à toutes les personnes âgées de 18 ans dans l'année pour le 15km et de 16 ans pour le 7km (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

3.2 La participation au trail est soumise à inscription et présentation d'une licence sportive compétition FFA ou UFOLEP le cas échéant d'un certificat médical (pratique course à pieds en compétition) de moins d'un an.

3.3 Aucun matériel n'est obligatoire. Toutefois, il est conseillé de prendre eau et ravitaillement solide.

3.4 Chaque concurrent accepte de respecter l'environnement, les propriétés et les riverains.

3.5 Chaque concurrent accepte de respecter scrupuleusement les consignes des signaleurs, de suivre le balisage et les indications fournies.

3.6 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images vidéo et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le Trail.

ARTICLE 4. MODALITES D'INSCRIPTIONS/TARIFS

4.1 Les inscriptions se font par voie électronique. Il sera possible de s'inscrire sur place (majoration tarifaire).

4.2 L'inscription est prise en compte à la réception :

- Du bulletin d'inscription dûment complété,
- D'un certificat médical OU d'une copie de licence en cours de validité,
- Du règlement du montant de l'inscription.

4.3 L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve,
- L'accès au ravitaillement.

4.4 Les tarifs sont les suivants : 12€ pour le 15km / 8€ pour le 7km.

ARTICLE 5. PARCOURS/HORAIRES/RAVITAILLEMENTS

5.1 Les parcours empruntent routes, ruelles, trottoirs, sentiers et chemins. Le départ sera donné groupé à 17h00. Aucun départ n'est autorisé après l'horaire prévu.

5.2 Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée. Un point d'eau sera disponible à mi-parcours.

ARTICLE 6. ASSURANCES

6.1 L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

6.2 Concurrents, nous attirons votre attention sur l'intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

ARTICLE 7. CLASSEMENTS

7.1 Les classements seront effectués selon les catégories suivantes :

Scratch, Dames, Masters 1, Masters 2, Masters 3, Jeunes (- de 20 ans) sur le 15km.

Scratch, Dames, Jeunes sur le 7km.

7.2 Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après avoir franchi la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Seul le forfait pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription.

ARTICLE 9. ABANDON

Tout concurrents souhaitant abandonné doit le signaler au poste de contrôle le plus proche afin d'éviter le déclenchement de recherches.

ARTICLE 10. MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement de l'épreuve ainsi que son parcours ou son déroulement.